



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 13-mars-2019

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit ROYAL FINITION

Autres moyens d'identification

Code du produit R1770C

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Mastic de Finition. À usage professionnel seulement.

Utilisations contre-indiquées Utilisations autres que celles recommandées.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Evercoat
A division of Illinois Tool Works Inc.
6600 Cornell Road
Cincinnati, OH 45242 USA
513-489-7600

Également distribué par:

ITW Permatex Canada
101-2360 Bristol Circle
Oakville, ON Canada L6H 6M5
Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

CHEMTREC: 1-800-424-9300
INTERNACIONAL: 1-703-527-3887

Adresse de courriel Info@evercoat.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation des voies respiratoires	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur

Danger

Nocif par inhalation
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer le cancer
 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 Liquide et vapeurs inflammables

**Aspect** Vert clair**État physique** Liquide**Odeur** Piquant**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant
 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 Tenir au frais
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Nocif pour les organismes aquatiques

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Secret commercial	Propriétaire	15 - 40
Styrene	100-42-5	10 - 30
Ground Limestone (Calcium Carbonate)	1317-65-3	7 - 13
Talc (hydrous magnesium silicate)	14807-96-6	7 - 13
Magnesite	546-93-0	1 - 5
Titanium Dioxide	13463-67-7	1 - 5
Zinc Phosphate	7779-90-0	1 - 5
Secret commercial	Propriétaire	1 - 5

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Équipement de protection

individuelle pour les intervenants en nécessaires pour assurer leur sécurité.
premiers soins

Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Eau

Dangers particuliers associés au produit chimique
Aucun en particulier.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	---

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	S'assurer une ventilation adéquate. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination.
Prévention des dangers secondaires	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.
---------------------------------	---

Matières incompatibles	Agents oxydants forts
-------------------------------	-----------------------

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Styrene 100-42-5	STEL: 40 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 215 mg/m ³ (vacated) STEL: 100 ppm	IDLH: 700 ppm TWA: 50 ppm TWA: 215 mg/m ³ STEL: 100 ppm

		(vacated) STEL: 425 mg/m ³ Ceiling: 200 ppm	STEL: 425 mg/m ³
Ground Limestone (Calcium Carbonate) 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Talc (hydrous magnesium silicate) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	(vacated) TWA: 2 mg/m ³ respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust
Magnesite 546-93-0	-	-	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Titanium Dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres informations

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

Protection respiratoire Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Vert clair
Odeur	Piquant
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété

pH

Point de fusion / point de congélation

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure
d'inflammabilité:

Valeurs

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

32 °C / 90 °F

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Remarques • Méthode

Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	36,000 cps
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Autres informations	
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	
Appliquée à	0.199 lbs/gal / 23.85 g/L
Sous emballage	1.384 lbs/gal / 165.84 g/L
Densité	7.65 lbs/gal
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible
TDAA (température de décomposition auto-accélérée)	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun renseignement disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux.

Contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite.

Ingestion L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Styrene 100-42-5	= 1000 mg/kg (Rat)	-	= 11.7 mg/L (Rat) 4 h
Titanium Dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Zinc Phosphate 7779-90-0	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Secret commercial	= 5410 mg/kg (Rat)	-	-

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules Aucun renseignement disponible.

germinales

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Styrene 100-42-5	-	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
Talc (hydrous magnesium silicate) 14807-96-6	-	Group 3	-	X
Titanium Dioxide 13463-67-7	-	Group 2B	-	X

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnабlement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité chronique Peut causer des effets indésirables au foie. Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

Effets sur les organes cibles Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Foie, Poumons, Appareil reproducteur, Appareil respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 62325 mg/kg

ETAmél 1.8 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeur) 18.2 mg/l

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Persistante et dégradation**

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Styrene 100-42-5	2.95

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets	Sous sa forme commerciale, ce produit est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261).
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser le contenant.
États-Unis - numéro de déchet EPA	D001, U002 U166

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Styrene 100-42-5	Toxic Ignitable
Zinc Phosphate 7779-90-0	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Note :

Cette information n'est pas destinée à transmettre toutes les informations réglementaires relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des conteneurs et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre les lois applicables, réglementaires et règles relatives au transport de ces matériels. La classification de transport fournie est basée sur l'emballage d'origine d'ITW Evercoat qui est approprié pour le transport terrestre domestique seulement.

DOT

N° ID/ONU	UN3269
Proper shipping name:	Polyester Resin Kit
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

IATA

N° ID/ONU	UN3269
Proper shipping name:	Polyester Resin Kit
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

IMDG

N° ID/ONU	UN3269
Proper shipping name:	Polyester Resin Kit
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
 LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
 EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
 ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
 IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
 KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
 PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Styrene - 100-42-5	0.1
Zinc Phosphate - 7779-90-0	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Styrene 100-42-5	1000 lb	-	-	X
Zinc Phosphate 7779-90-0	-	X	-	-

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Styrene 100-42-5	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Titanium Dioxide - 13463-67-7	Carcinogen
Crystalline Silica (Quartz) - 14808-60-7	Carcinogen
Carbon Black - 1333-86-4	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
--------------	------------	---------------	--------------

Styrene 100-42-5	X	X	X
Ground Limestone (Calcium Carbonate) 1317-65-3	X	X	X
Talc (hydrous magnesium silicate) 14807-96-6	X	X	X
Titanium Dioxide 13463-67-7	X	X	X
Zinc Phosphate 7779-90-0	X	-	X
Isopentane 78-78-4	X	X	X
Pigment Green #7 1328-53-6	X	-	X
Carbon Black 1333-86-4	X	X	X
Pigment Blue #15:2 147-14-8	X	-	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

Classe de dangers du SIMDUT

B2 - Liquide inflammable, D2A - Matières très toxiques

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 3	Instabilité 0	-
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 3	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association)

HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision

13-mars-2019

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique